

**ASSOCIATION DES GARDES PARTICULIERS
ET
PIEGEURS AGREES DE L'AVEYRON**

Siege social : Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aveyron
Rue de Rome-Bourran-BP 711-127 RODEZ Cedex

Monsieur Michel FRICOU, Président de l'Association

Saison : 1er juillet 20../ 30 juin 20..

DEMANDE PRIME NUISIBLES

NOM : PRENOM

ADRESSE (identique à celle de la validation du permis) :

Pour la SOCIETE DE CHASSE de :

Vous êtes : *cocher obligatoirement toutes les cases vous concernant

- * Garde Particulier * Piéreur Agréé
* Jeune piéreur (-16ans)
* Chasseur dans l' Aveyron Chasseur dans un autre département Non chasseur

ESPECES	NOMBRE	PRIX UNITAIRE *	
Renard		3,80	
Fouine		3,80	
Martre		3,80	
Putois		3,80	
Pie		0,80	
Corneille		0,80	
		Total :	

* Tarif fixé par la fédération des Chasseurs

* Le règlement sera effectué par l' A.G.P.P.A.A (chèque bancaire)

➡ Cet imprimé devra être déposé à notre siège à la Fédération des Chasseurs avec :

→ Le Bilan annuel

→ Le justificatif pour nuisibles : feuillet rose (délivré lors de la remise des queues ou pattes)

Fait à Le

(Signature)

ATTENTION TRES IMPORTANT

- Date limite de la demande le 30 septembre

- Prime réservée aux adhérents de l' A.G.P.P.A.A.

Après le 30 septembre les demandes seront dirigées vers la Fédération qui réglera aux sociétés de chasse

Le Président de l' Association : Michel FRICOU